



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


Fax. (Qc): (418) 660-8998

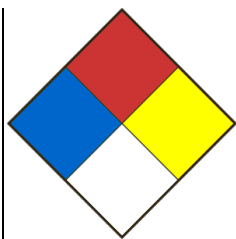
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | | | |
|---|--|--|------------------------|
| Identification du produit CYANURE DE POTASSIUM | | Utilisation du produit Usage en laboratoire | |
| Formule chimique KCN | | Numéro MAT PR-0178 ; PP-0166 | Masse molaire 65,12 |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes POTASSIUM CYANIDE, CYANIDE OF POTASSIUM, CYANURE, HYDROCYANIC ACID POTASSIUM SALT, KCN, POTASSIUM IMINOMETHANIDE | | | |
| Nom du fournisseur Laboratoire MAT | | Adresse - Rue 610, rue Adanac | |
| Ville Québec | | Province Québec | |
| Code postal G1C 7B7 | Internet www.labmat.com | Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666 | |
| Téléphone en cas d'urgence | CANUTEC: 613-996-6666 CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 | | |
| Date FDS préparée 2019-10-17 | FDS Préparée par Laboratoire MAT | Courrier électronique labmat@labmat.com | |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|----------------------------------|---|
| Classification SIMDUT/SGH | <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 1</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1</p> <p>Danger par aspiration catégorie 1</p> <p>Toxicité aiguë-Orale catégorie 1</p> <p>Toxicité aiguë-Cutanée catégorie 1</p> <p>Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 1</p> <p>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux-Catégorie 1</p> |
| Mention d'avertissement | <p>DANGER</p> |
| Mentions de danger (H) | <p>H300 Mortel en cas d'ingestion.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H310 Mortel par contact cutané.</p> <p>H330 Mortel par inhalation.</p> <p>H370 Risque avéré d'effets graves pour Coeur, Testicules, Cerveau.</p> <p>H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées.</p> <p>H290 Peut être corrosif pour les métaux.</p> |
| Conseils de prudence (P) | <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P284 Porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P320 Un traitement spécifique est urgent (voir section 4 sur cette fiche sur cette étiquette).</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P331 NE PAS faire vomir.</p> <p>P361 + P364 Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p> <p>P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.</p> <p>P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.</p> <p>P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/ou un récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion.</p> |
| PICTOGRAMMES |  |
| Autres dangers | <p>NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)</p> |



Santé 4
Inflammabilité 0
Réactivité 1
Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%) |
|---|--|-------------------|
| Cyanure de potassium | 151-50-8 | <=100 |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|---|---|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. |
| Conseils généraux | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|--|---|
| Inflammabilité | Non |
| Conditions d'allumage | Non-inflammable ni combustible. |
| Agents d'extinction appropriés | Poudre chimique sèche, sable sec, mousse résistant à l'alcool. |
| Agents d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser d'eau. Ne pas utiliser de dioxyde de carbone. |
| Produits de combustion / décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), oxydes de potassium, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique). |
| Dangers spéciaux de feu et d'explosion | Le cyanure de potassium peut former des composés explosifs de nature spontanée avec les chlorates, les nitrates et le mélange de trichlorure d'azote et d'ammoniaque. Le contact direct de l'eau avec ce produit peut entraîner sa décomposition en cyanure d'hydrogène, un gaz très toxique dont les vapeurs sont inflammables. Dégage un gaz mortel (cyanure d'hydrogène) au contact des acides ainsi que certains sels d'acides. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). |
| Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|---|--|
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Ne PAS rincer à l'eau. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. |
|---|--|

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|---|
| Conditions d'entreposage | Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas entreposer dans un contenant en aluminium. |
| Méthode et équipement de manutention | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur | Paramètres de contrôle | Base |
|----------------------|---|--------|-------------------------------------|---|
| CYANURE DE POTASSIUM | 151-50-8 | (c) | 5.000000 mg/m3 | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| Remarques | La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte | | | |
| | | P | 10.000000 ppm 11.000000 mg/m3 | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| | Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Peau (percutanée) | | | |
| | | C | 5.000000 mg/m3 | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée. | | | |
| | | C | 5.000000 mg/m3 | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée. | | | |
| | | C | 5.000000 mg/m3 | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée. | | | |

| | |
|------------------------------|---|
| Origine des données | Sigma-Aldrich. |
| Ventilation | Hotte. |
| Respiratoire | Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. |
| Gants | Manipuler avec des gants. |
| Yeux | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. |
| Chaussures | Utiliser des chaussures de sécurité. |
| Vêtements | Combinaison complète protégeant contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition. |

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|--|
| État physique | Solide. |
| Apparence | Poudre cristalline blanche. |
| Odeur | Amande amère. |
| Seuil olfactif | Données non disponibles |
| pH | Solution aqueuse 0.1N = pH 11.0. |
| Point de fusion / congélation | 634.5°C |
| Point initial d'ébullition | 1625°C |
| Plage d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | Données non disponibles |
| Taux d'évaporation | Données non disponibles |
| Inflammabilité | Non |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | Données non disponibles |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | Données non disponibles |
| Tension de vapeur | 1.8 hPa à 634.5°C. |
| Densité de vapeur | Données non disponibles |
| Densité | 1.52g/cm ³ |
| Solubilité | Soluble dans l'eau et la glycérine. Peu soluble dans l'alcool. |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau | log Pow : 0.44- |
| Température d'auto-inflammation | Données non disponibles |
| Température de décomposition | Données non disponibles |
| Viscosité | Données non disponibles |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| Réactivité | Non-réactif sous conditions normales. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. Sensible à l'humidité. |
| Risque de réactions dangereuses | Stable sous conditions normales. |
| Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations) | Déliquescent, ce produit décompose lentement si exposé à l'humidité. Éviter les variations extrêmes de température . Exposition à la lumière. Exposition à l'humidité. Exposition à l'air. |
| Substances incompatibles | Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les acides et certains sels d'acide, les alcaloïdes, le dioxyde de carbone, l'hydrate de chloral, l'iode, les sels métalliques, les nitrates, les permanganates, l'eau, la chaleur et l'humidité. |
| Produits de décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), oxydes de potassium, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique). |

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

CYANURE DE POTASSIUM

| | |
|--|---|
| Premières voies d'absorption | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aigue : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Irritation et peut entraîner une inflammation de la conjonctive. |
| - Peau | Irritation et dermatite. L'absorption intense de ce produit par la peau peut entraîner l'asphyxie chimique (arrêt de l'utilisation aérobie de l'oxygène) et la mort. |
| - Respiration | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Sensation d'oppression, érythème, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, confusion, faiblesse, nausées et vomissements, tremblements, palpitations, respiration rapide, convulsions, paralysie, perte de conscience, arrêt respiratoire et la mort. |
| - Ingestion | Irritation et brûlures des muqueuses. Constriction du pharynx et des voies respiratoires, hypotension artérielle, convulsions, paralysie, perte de conscience, arrêt respiratoire et mort rapide. L'ingestion de 200 mg peut s'avérer fatale chez un adulte. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, troubles nerveux, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, larmoiement, érythème, sudation, salivation, modification du goût et de l'odorat, faiblesse, cyanose, tachycardie, hyperthyroïdie, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 Oral - Rat - Femelle >=7.49 mg/kg DL50 Dermale - Lapin - Femelle - 14.29 mg/kg |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 inhalation - Rat 0.16 mg/L - 1 h |

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|-------------------------------------|---|
| Écotoxicité | CE50 - Daphnia (Daphnie) - Essai en statique: 0.11 mg/l - 48 h. CL50 - Scenedesmus quadricauda (algues vertes) - 0.03 mg/L - 192 h Inhibition de la respiration CE50 - Traitement des boues - 2.3 mg/L - 30 min CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 0.31-0.37 mg/L - 96 h - Statique. CL50 - Lepomis macrochirus - 0.45-0.57 mg/L - 96 h - essai en dynamique. 0.01-0.08 mg/L - 96 h - essai en statique. |
| Persistence et dégradation | Soluble dans l'eau. La persistance est improbable selon les informations disponibles. |
| Potentiel de bioaccumulation | Bioaccumulation Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 16 Sem. Facteur de bioconcentration (FBC): 170. |
| Mobilité dans le sol | Mobilité probable due à sa solubilité dans l'eau. |
| Autre effets nocifs | Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|-----------------------------------|---|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu/récepteur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| Numéro UN | 1680 |
| Appellation réglementaire | CYANURE DE POTASSIUM, SOLIDE |
| Classification du TMD | 6.1 Matières toxiques |
| Groupe d'emballage | I |
| Indice de quantité limitée | 0kg |
| Indice PIU | 1000 |
| Dispositions particulières | - |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|----------------------|---|
| SIMDUT CANADA | Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1 Danger par aspiration catégorie 1 Toxicité aiguë-Orale catégorie 1 Toxicité aiguë-Cutanée catégorie 1 Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 1 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux-Catégorie 1 |
|----------------------|---|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-10-17